



Institution Saint Joseph du Havre <http://www.st-jo.fr>  
Collège et lycée à sections européennes, orientale et internationale  
207 Rue Félix Faure  
76072 LE HAVRE Cedex  
Téléphone : 02 35 46 51 52

**TARIF COLLEGE  
ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023**

Madame, Monsieur,

Vous inscrivez votre enfant au collège de l'Institution et nous vous en remercions. Veuillez trouver ci-après les informations concernant la facturation durant l'année scolaire.

PERIODES DE FACTURATION :

TRIMESTRE 1	TRIMESTRE 2	TRIMESTRE 3
à partir du 01/09/22	à partir du 28/11/22	à partir du 13/03/23

- Les élèves de section de langue (Internationale, Européennes et Orientale) suivront des séances de conversation en langue étrangère et pourront se présenter à un examen de compétence linguistique qui sera organisé au cours de l'année scolaire au tarif de 60 ou 100 €. Des précisions vous seront données pendant l'année.

A L'INSCRIPTION OU A LA REINSCRIPTION :

- Un acompte de 100 € vous sera demandé à l'inscription ou à la réinscription, cette somme sera déduite de la facture du 3<sup>ème</sup> trimestre. En cas de départ anticipé ou d'inscription annulée, cette somme sera acquise par l'établissement.
- Pour les nouveaux élèves, nous vous demandons un chèque de 15€. Cette somme sera reversée intégralement à l'association des anciens élèves pour une inscription à vie à l'association des anciens élèves de l'Institution : SaintJo Alumni (<https://alumni.st-jo.fr>). Cette somme n'est demandée qu'à une seule reprise.

INFORMATIONS SUR LA FACTURATION : (voir au verso)

- L'assurance individuelle accident est obligatoire, pour toutes les activités proposées par l'établissement, elle est incluse dans notre tarif.
- Pour tout changement de régime de cantine, veuillez en avvertir les services généraux par écrit un mois avant la fin du trimestre. Tout trimestre commencé est dû.
- Vous avez deux possibilités pour le règlement des factures (chèque ou virement) :
  - l'intégralité du trimestre dès réception de la facture.
  - ou mensuellement.

**Le règlement des factures doit se faire en début de trimestre ou de mois.**

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

- **Tarif dégressif :** Afin d'accueillir les enfants des familles dont les quotients familiaux sont modestes, nous pouvons appliquer un tarif dégressif, calculé suivant un barème. Vous pouvez demander les imprimés à la comptabilité de l'Institution, avant le 8 juillet 2022. Les demandes devront être retournées avant le 14 septembre 2022.
- **Aide à la restauration :** Des aides peuvent être accordées, merci d'en faire la demande auprès des services comptables. Celle-ci devra être faite avant le 14 septembre 2022. **Nous n'acceptons pas que les enfants apportent leur repas à l'Institution sauf ceux faisant l'objet d'un P.A.I (Plan Alimentaire Individualisé).**
- **Bourses nationales :** notre établissement est habilité à recevoir les boursiers nationaux. Les familles peuvent retirer les dossiers de demande de bourse nationale du 1 au 30 septembre 2022. La demande de bourse sera à refaire chaque année jusqu'en 3ème. Un simulateur de droit à obtention de bourse est disponible sur pronote.  
N.B : pour les élèves de 3ème, les familles recevront courant mars 2023 un barème et fiche de calcul pour la demande de bourse du lycée 2023-2024. Les familles pourront retirer un dossier au troisième trimestre.





FRAIS TRIMESTRIELS COLLEGE ECHEANCIER SUR DIX MOIS POSSIBLE	Externat		1/2 pension 2 jours		1/2 pension 4 jours L.M.J.V.	
	Hors section LV	Section LV	Hors section LV	Section LV	Hors section LV	Section LV
Contribution familiale	279,54 €	279,54 €	279,54 €	279,54 €	279,54 €	279,54 €
Frais fixes <i>(y compris assurance scolaire)</i>	36,15 €	36,15 €	36,15 €	36,15 €	36,15 €	36,15 €
Restauration trimestre 1			131,20 €	131,20 €	258,40 €	258,40 €
Restauration trimestre 2			144,32 €	144,32 €	284,24 €	284,24 €
Restauration trimestre 3			137,76 €	137,76 €	271,32 €	271,32 €
Frais liés aux sections linguistiques <i>(uniquement prélevé pour les élèves de ces sections)</i>		36,57 €		36,57 €		36,57 €
Participation diocésaine <i>(reversés intégralement aux organismes)</i>	19,23 €	19,23 €	19,23 €	19,23 €	19,23 €	19,23 €
Cotisation A.P.E.L <i>(Par famille - reversée intégralement à l'association)</i>	7,10 €	7,10 €	7,10 €	7,10 €	7,10 €	7,10 €
<b>TOTAL TRIMESTRE 1</b>	342,02 €	378,59 €	473,22 €	509,79 €	600,42 €	636,99 €
<b>TOTAL TRIMESTRE 2</b>	342,02 €	378,59 €	486,34 €	522,91 €	626,26 €	662,83 €
<b>TOTAL TRIMESTRE 3</b>	342,02 €	378,59 €	479,78 €	516,35 €	613,34 €	649,91 €
<b>TOTAL ANNUEL</b>	1 026,06 €	1 135,77 €	1 439,34 €	1 549,05 €	1 840,02 €	1 949,73 €

## FONCTIONNEMENT DE LA RESTAURATION AU COLLEGE SAINT-JOSEPH

**Une seule et unique carte « Porte-monnaie numérique » permet d'utiliser 2 systèmes de restauration proposés au Collège selon les jours de la semaine.**

Vous aurez à choisir entre les deux systèmes proposés ci-dessous :

- 1) Déjeuner à jours fixes 4 jours par semaine (LMJV) ou 2 jours par semaine (les jours devront être précisés sur le formulaire donné le jour de la rentrée).

**L'élève est demi-pensionnaire pour les jours où il est inscrit.**

- 2) Déjeuner occasionnellement : Vous choisissez de déjeuner au restaurant quand vous le souhaitez. **L'élève est externe.** Le prix du repas sera de 7,71 €.

Le mixage de ces deux possibilités est possible :

Exemple : vous pouvez déjeuner 2 jours fixes et occasionnellement pour les autres jours si vous en avez besoin.

- Pour pouvoir accéder occasionnellement au restaurant, un chèque de 38.55 € (5 repas) ou 77.10 € (10 repas) sera demandé à l'ouverture de la carte et devra être remis avec le formulaire d'inscription à la rentrée. Les repas non pris seront reportés sur l'année suivante ou remboursés sur demande auprès du service comptabilité.
- Aucun découvert ne sera autorisé.
- La carte qui vous sera remise la première fois sera gratuite et devra être conservée pour les années futures. En cas de perte, la somme de 5€ vous sera demandée pour la refaire.
- Cette carte doit obligatoirement être présentée à chaque passage et ne peut être prêtée à un camarade en aucun cas.

**Nous n'acceptons pas que les enfants apportent leur repas à l'Institution sauf ceux faisant l'objet d'un P.A.I (Plan Alimentaire Individualisé). Nous vous informons que des aides peuvent être accordées en fonction des revenus. Des dossiers d'ARC (Aide à la Restauration dans les Collèges) et des tarifs dégressifs sont à votre disposition auprès du Service Comptabilité qui pourra vous informer. Restaurant collège Début : 02/09/22 Fin : 09/06/23.**

Guillaume DEMEILLERS, Chef d'établissement